



PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR

Demandeurs d'emploi, futurs entrepreneurs, la Région vous accompagne



FACILITER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET PAR UN PARCOURS COMPLET : PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR

Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise, vous êtes demandeur d'emploi et vous avez besoin d'être accompagné dans la préparation et le suivi de votre projet ? La Région des Pays de la Loire, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, vous propose un parcours complet :

- ▶ Préparation en amont de la création
- ▶ Financement
- ▶ Suivi pendant 3 ans après le démarrage d'activité

Conditions d'éligibilité

- ▶ Vous êtes demandeur(se) d'emploi inscrit(e) à Pôle Emploi, bancarisé(e) ou non bancarisé(e) et porteur(se) d'un projet de création-reprise d'activité,
- ▶ Vous maîtrisez votre cœur de métier et sa réglementation,
- ▶ Vous avez un projet précis et envisagez l'immatriculation de votre entreprise dans les 6 à 9 mois,
- ▶ Vous êtes volontaire et disponible pendant tout le parcours, prêt(e) à vous engager sur un accompagnement de 3 à 4 ans,
- ▶ Vous souhaitez suivre une formation ou avez un besoin de financement,
- ▶ Vous pouvez investir 100€ au démarrage du parcours.

PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR EN 4 ÉTAPES

La Région pilote et finance le dispositif. La réalisation des prestations est assurée, pour le compte de la Région, par des opérateurs locaux.



PRESTATION 1 *

ACCÈS Entrepreneur -
évaluation

Cette prestation permet d'évaluer le projet du porteur, d'identifier son niveau de maturation et d'aider le porteur à formaliser son plan d'action pour la création d'entreprise.

Vos organismes d'accompagnement :
les BGE, les CCI, les CMA de vos départements

PRESTATION 2 **

RÉGION FORMATION
ACCÈS Entrepreneur

Il s'agit d'une formation collective visant à préparer le porteur de projet à l'exercice de la fonction de chef d'entreprise (étude de faisabilité, acquisition des compétences entrepreneuriales en termes de gestion et savoir, savoir-faire, savoir-être, communication, mise en œuvre des outils commerciaux).

Vos organismes d'accompagnement :
les BGE, les CCI, les CMA de vos départements et la CRA 49



PRESTATION 3 **

Structuration financière
et recherche de financement

Cette prestation comprend un conseil individualisé sur :

- la finalisation du business plan et du plan de financement,
- l'intermédiation bancaire et financière : appui à la recherche des financements nécessaires au projet (prêt bancaire et autres financements, tels que prêts d'honneur, garanties, subventions...) et accès aux mesures sociales et fiscales existantes (ACCRES, ARCE, exonérations diverses).
- l'obtention d'un prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant entre 1000 € et 8000 € d'une durée de 5 ans maximum.

Vos organismes d'accompagnement :
FONDES, Plateformes d'initiative locale, ADIE

PRESTATION 4 *

Accompagnement
au démarrage de l'activité

Cette prestation dure trois ans et vise à favoriser la pérennité et le développement de l'activité.

Elle se compose de :

- un accompagnement sur la gestion (suivi des échéances de prêts, aide à la gestion...),
- le suivi de la rentabilité et les prévisions économiques,
- l'appui au développement (marketing, démarches commerciales, recrutement, diversification d'activité...).

Vos organismes d'accompagnement :
44 : BGE, Chambres des métiers, ADIE
49 : BGE, CCI 49, ADIE
53 : BGE, CCI 53, CMA
72 : BGE, CCI 72, ADIE
85 : BGE, CMA

*prestation obligatoire
**prestation optionnelle

LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

► LES PRÊTS D'HONNEUR POUR RENFORCER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES

Ce prêt à taux zéro permet d'aider les porteurs de projets en création ou reprise, n'ayant pas suffisamment d'apport financier personnel. Octroyé par les associations de prêt d'honneur, en complément d'un prêt bancaire classique, ce prêt est proposé avec un accompagnement sur-mesure.

Pour en savoir plus :

Adie - 0 969 328 110

Initiative Pays de la Loire - 02 72 56 80 95

Réseau Entreprendre Pays de la Loire - 02 72 56 80 40

► LES FONDS DE GARANTIE COUP DE POUCE POUR OBTENIR UN PRÊT BANCAIRE

Pour faciliter l'accès au crédit bancaire et limiter le risque financier personnel, les entreprises peuvent recourir aux fonds de garantie proposés par la Région, avec le soutien de Bpifrance et de la SIAGI, qui présentent l'avantage d'apporter une caution à la banque.

Pour en savoir plus : contactez votre organisme bancaire.

► PAYS DE LA LOIRE PRÊT TPE/PME POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS IMMATÉRIELS ET RENFORCER LA TRÉSORERIE

Sans garantie, ce prêt finance les projets de développement des TPE/PME de plus de 3 ans, de tout secteur d'activité. Délivré par Bpifrance, en partenariat avec la Région, il s'inscrit dans un partenariat financier (apports en fonds propres, concours bancaire ou financement participatif).

Pour en savoir plus : paysdelaloire-pret-tpepme.fr

► ACTIV' CRÉA

Ce service proposé par Pôle emploi permet à des demandeurs d'emploi d'explorer la piste de la création - reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi. Activ' créa intervient donc en amont de Pays de la Loire Entrepreneur, pour ceux qui en ont besoin d'une étape préalable à l'élaboration de leur projet.

Pour en savoir plus : www.pole-emploi.fr / rubrique Candidat > Je crée/reprends une entreprise > Votre accompagnement



Boutiques de Gestion pour Entreprendre

Loire-Atlantique

BGE Atlantique - Vendée

02 72 56 80 23 - contact@bge-atlantiquevendee.com

Maine-et-Loire

BGE Anjou - Maine

02 41 66 52 52 - contact@bge-anjou.com

Mayenne

BGE Anjou - Maine

02 43 6701 47 - contact@bge-anjou.com

Sarthe

BGE RILE Sarthe

02 43 61 23 18 - contact@bge-rilesarthe.com

Vendée

BGE Atlantique - Vendée

02 51 47 96 25 - bgevendee@bge-atlantiquevendee.com

www.aidecreationentreprise.fr

Plus d'informations sur

www.paysdelaloire.fr

www.entreprisespaysdelaloire.fr

